

# FORMATIONS SYNDICALES 2025-2026

Vous pouvez procéder dès maintenant à votre inscription à nos formations syndicales en vous rendant sur notre site Web, au [www.sepi.qc.ca](http://www.sepi.qc.ca) (sous l'onglet Agenda → Formations), ou encore en communiquant avec nous par téléphone au 514 645-4536 ou par courriel à l'adresse suivante: [courrier@sepi.qc.ca](mailto:courrier@sepi.qc.ca).

Veillez prendre note que les inscriptions sont limitées, pour la plupart des formations, à 25 participant(e)s. Lorsque nous aurons atteint ce nombre, vous aurez la possibilité d'être mis sur une liste d'attente, au cas où une autre date de formation serait offerte, en communiquant avec nous par téléphone.

**Syndicat de l'enseignement  
de la Pointe-de-l'Île (SEPI)**  
745, 15<sup>e</sup> Avenue  
Montréal (Québec) H1B 3P9

**Tél.: 514 645-4536**  
Télec.: 514 645-6951

[courrier@sepi.qc.ca](mailto:courrier@sepi.qc.ca)  
[www.sepi.qc.ca](http://www.sepi.qc.ca)

# TABLE DES MATIÈRES

Dates des formations offertes par le SEPÎ pour l'année 2025-2026 .....	3
<b>DESCRIPTIF DES FORMATIONS OFFERTES PAR LE SEPÎ .....</b>	<b>4</b>
Conseil d'établissement (CÉ) .....	5
Comité local de perfectionnement (CLP) .....	6
Comité-école pour les élèves à risque et HDAA .....	7
CPEPE / CPEPC .....	8
Délégué(e) 101 .....	9
Distribution des tâches au secteur jeunes .....	10
Droits parentaux .....	11
Enseignant(e)s en début de carrière .....	12
La tâche enseignante .....	13
Préparation à la retraite .....	14
Procédures d'instances .....	15
<b>DESCRIPTIF DES FORMATIONS OFFERTES PAR LA FAE .....</b>	<b>16</b>
Présidence de débats .....	17
<b>DESCRIPTIF DES FORMATIONS OFFERTES PAR L'APRFAE .....</b>	<b>18</b>
Séminaire de planification à la retraite .....	19
Questions .....	20

# DATES DES FORMATIONS OFFERTES PAR LE SEPÎ POUR L'ANNÉE 2025-2026

FORMATION	DATE	POUR QUI?	LIEU
<b>La tâche enseignante</b>	18 septembre 2025 de 13h 15 à 15h30	Toutes les personnes enseignantes qui souhaitent obtenir davantage d'information sur la tâche enseignante.	Aux bureaux du SEPÎ
<b>CPEPE / CPEPC</b>			
<i>Primaire</i>	23 septembre 2025 de 9h00 à 16h00	Toutes personnes nouvellement élues au CPEPE / CPEPC.	Aux bureaux du SEPÎ
<i>Secondaire</i>	7 octobre 2025 de 9h00 à 16h00		
<i>EDA et FP</i>	21 octobre 2025 de 9h00 à 16h00		
<b>Délégué(e) 101</b>	28 octobre 2025 de 9h00 à 16h00	Personnes déléguées récemment élues.	Aux bureaux du SEPÎ
<b>Enseignant(e)s en début de carrière</b>	5 novembre 2025 de 16h00 à 19h00	Toutes les enseignantes et tous les enseignants.	Aux bureaux du SEPÎ
<b>Conseil d'établissement</b>	20 novembre 2025 de 9h00 à 16h00	Toutes les enseignantes et tous les enseignants. Priorité aux personnes représentantes aux comités.	Aux bureaux du SEPÎ
<b>Comité local de perfectionnement</b>	28 janvier 2026 de 13h 15 à 15h30	Toutes personnes représentantes au CLP.	Aux bureaux du SEPÎ
<b>EHDAA - Introduction</b>	4 février 2026 de 13h 15 à 16h00	Toutes les enseignantes et tous les enseignants du secteur jeunes.	Aux bureaux du SEPÎ
<b>Santé et sécurité au travail</b>	27 mars 2026 de 9h00 à 11h00	Toutes les enseignantes et tous les enseignants.	Au Club de golf Métropolitain Anjou
<b>Préparation à la retraite</b>	À déterminer	Toutes les enseignantes et tous les enseignants, mais plus spécifiquement à celles et ceux qui sont entre 5 et 7 ans de leur retraite.	Aux bureaux du SEPÎ
<b>Distribution des tâches</b>			
<i>Primaire</i>	À déterminer	Toutes les personnes déléguées, les présidences de CPEPE ainsi que la(les) personne(s) responsable(s) de la distribution des tâches dans l'école.	Aux bureaux du SEPÎ
<i>Secondaire</i>	À déterminer		
<b>Droits parentaux</b>	Sur rendez-vous	Les membres qui s'appêtent à faire une demande de congé de maternité, de paternité ou d'adoption.	Aux bureaux du SEPÎ
<b>Procédures d'instances</b>	Sur demande	Toutes nouvelles personnes membres d'une délégation du SEPÎ.	Aux bureaux du SEPÎ
<b>Comité-école pour les élèves à risque et HDAA</b>	Sur demande	Toutes les personnes enseignantes membres du comité-école EHDAA, les présidences de CPEPE ainsi que les personnes déléguées.	Dans chacun des établissements



Veillez prendre note que des dates peuvent s'ajouter ou changer en cours d'année. Nous vous invitons à surveiller les affichages dans le **TCDC** ainsi que sur notre site Web pour vous assurer de l'exactitude des dates des formations inscrites dans ce cahier.

# DESCRIPTIF DES FORMATIONS OFFERTES PAR LE SEPI

# CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT (CÉ)

<b>DESTINATAIRES</b>	Toutes les personnes élues au Conseil d'établissement (CÉ) ainsi que les personnes déléguées syndicales.
<b>DURÉE</b>	Une (1) journée de 9 h00 à 16 h00.
<b>OBJECTIF GÉNÉRAL</b>	Se familiariser avec le fonctionnement du CÉ.
<b>OBJECTIFS SPÉCIFIQUES</b>	Comprendre le rôle du CÉ et connaître ses fonctions et pouvoirs.
<b>ÉLÉMENTS DE CONTENU</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Historique;</li><li>• Cadre légal;</li><li>• Composition du CÉ;</li><li>• Règles de régie interne;</li><li>• Représentation et dynamique de participation au CÉ;</li><li>• Etc.</li></ul>
<b>LIEU DE LA FORMATION</b>	Aux bureaux du SEPI
<b>PROCÉDURES POUR L'INSCRIPTION</b>	En consultant le site Web du SEPI au <a href="http://www.sepi.qc.ca">www.sepi.qc.ca</a> (sous l'onglet <i>Agenda</i> → <i>Formations</i> ), en consultant le calendrier de formation sur votre babillard syndical, en téléphonant au 514 645-4536 ou encore, en communiquant avec nous par courriel à l'adresse suivante: <a href="mailto:courrier@sepi.qc.ca">courrier@sepi.qc.ca</a> .

*À la demande de la personne déléguée syndicale ou des représentant(e)s élu(e)s au CÉ, il est possible d'offrir cette formation dans les établissements en adaptant son contenu pour être présenté dans un format raccourci.*

*N.B. Cette formation peut être consignée dans le cadre de la formation continue. En effet, puisqu'il s'agit d'une formation pertinente pour effectuer le travail d'enseignant, nous vous recommandons d'inscrire le temps nécessaire à cette formation dans les 30 heures d'activités de formation continue imposées par l'article 22.0.1 de la Loi sur l'instruction publique (LIP).*

# COMITÉ LOCAL DE PERFECTIONNEMENT (CLP)

<b>DESTINATAIRES</b>	Toutes les personnes élues au comité local de perfectionnement (CLP) ainsi que les personnes déléguées syndicales.
<b>DURÉE</b>	Une demi-journée (½) de 13h 15 à 15h30.
<b>OBJECTIF GÉNÉRAL</b>	Se familiariser avec le fonctionnement du CLP.
<b>OBJECTIFS SPÉCIFIQUES</b>	Pouvoir efficacement informer, consulter, représenter l'ensemble des enseignant(e)s et gérer le budget selon les règles définies par le comité paritaire.
<b>ÉLÉMENTS DE CONTENU</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Rôle de la représentation au CLP;</li><li>• Répartition du budget entre le comité paritaire (CSSPI-SEPÎ) et le CLP;</li><li>• Gestion du budget local;</li><li>• Explication des différents formulaires;</li><li>• Répartition des formations sur les budgets de la CSSPI ou du CLP.</li></ul>
<b>LIEU DE LA FORMATION</b>	Aux bureaux du SEPÎ
<b>PROCÉDURES POUR L'INSCRIPTION</b>	En consultant le site Web du SEPÎ au <a href="http://www.sepi.qc.ca">www.sepi.qc.ca</a> (sous l'onglet <i>Agenda</i> → <i>Formations</i> ), en consultant le calendrier de formation sur votre babillard syndical, en téléphonant au 514 645-4536 ou encore, en communiquant avec nous par courriel à l'adresse suivante: <a href="mailto:courrier@sepi.qc.ca">courrier@sepi.qc.ca</a> .

*N.B. Cette formation peut être consignée dans le cadre de la formation continue. En effet, puisqu'il s'agit d'une formation pertinente pour effectuer le travail d'enseignant, nous vous recommandons d'inscrire le temps nécessaire à cette formation dans les 30 heures d'activités de formation continue imposées par l'article 22.0.1 de la Loi sur l'instruction publique (LIP).*

# COMITÉ-ÉCOLE POUR LES ÉLÈVES À RISQUE ET HDAA

<b>DESTINATAIRES</b>	Toutes les personnes enseignantes membres du comité-école EHDAA, les présidences de CPEPE ainsi que les personnes déléguées syndicales.
<b>DURÉE</b>	Une (1) heure (à l'heure du dîner ou après les heures de classe).  Toutefois, selon les besoins et les particularités des établissements, il est possible de procéder à deux (2) formations dans l'année dans un même établissement.
<b>OBJECTIF GÉNÉRAL</b>	Se familiariser avec les dispositions en EHDAA.
<b>ÉLÉMENTS DE CONTENU</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Le formulaire de demande d'accès aux services pour les élèves à risque ou HDAA (DAAS) : Comment et pourquoi l'utiliser ?;</li><li>• Le comité-école EHDAA : son rôle et ses mandats.</li></ul>
<b>LIEU DE LA FORMATION</b>	Dans chacun des établissements, <b>sur demande</b> .
<b>PROCÉDURES POUR L'INSCRIPTION</b>	En téléphonant directement avec Catherine Alary, personne politique responsable du dossier au 514 645-4536 poste 211 ou encore, en communiquant par courriel à l'adresse suivante : <a href="mailto:catherinealary@sepi.qc.ca">catherinealary@sepi.qc.ca</a> .

*N.B. Cette formation peut être consignée dans le cadre de la formation continue. En effet, puisqu'il s'agit d'une formation pertinente pour effectuer le travail d'enseignant, nous vous recommandons d'inscrire le temps nécessaire à cette formation dans les 30 heures d'activités de formation continue imposées par l'article 22.0.1 de la Loi sur l'instruction publique (LIP).*

# CPEPE / CPEPC

<b>DESTINATAIRES</b>	Les personnes nouvellement élues au CPEPE / CPEPC.
<b>DURÉE</b>	Une (1) journée de 9 h00 à 16 h00.
<b>OBJECTIF GÉNÉRAL</b>	Se familiariser avec le fonctionnement du CPEPE ou du CPEPC.
<b>OBJECTIFS SPÉCIFIQUES</b>	Pouvoir efficacement informer, consulter et représenter l'ensemble des enseignant(e)s de son établissement et conserver des liens étroits avec les personnes déléguées syndicales.
<b>ÉLÉMENTS DE CONTENU</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• L'ensemble des objets de consultation à être soumis au CPEPE ou au CPEPC;</li><li>• Le rôle et le fonctionnement du Conseil des enseignantes et enseignants de l'école (CEE);</li><li>• Les règles de régie interne;</li><li>• Le déroulement des réunions du CPEPE ou du CPEPC;</li><li>• Les démarches de consultation, de participation et de proposition;</li><li>• Les échéanciers des différents objets de consultation au CPEPE ou au CPEPC;</li><li>• Le contenu des procès-verbaux et de l'ordre du jour au CPEPE ou au CPEPC.</li></ul>
<b>LIEU DE LA FORMATION</b>	Aux bureaux du SEPÎ
<b>PROCÉDURES POUR L'INSCRIPTION</b>	En consultant le site Web du SEPÎ au <a href="http://www.sepi.qc.ca">www.sepi.qc.ca</a> (sous l'onglet <i>Agenda</i> → <i>Formations</i> ), en consultant le calendrier de formation sur votre babillard syndical, en téléphonant au 514 645-4536 ou encore, en communiquant avec nous par courriel à l'adresse suivante: <a href="mailto:courrier@sepi.qc.ca">courrier@sepi.qc.ca</a> .

*À la demande de la personne déléguée syndicale ou des représentant(e)s élu(e)s au CPEPE ou au CPEPC, il est possible d'offrir cette formation de manière ciblée pour les établissements, en adaptant son contenu pour être présenté dans un format raccourci, qui répond aux besoins du milieu.*

*N.B. Cette formation peut être consignée dans le cadre de la formation continue. En effet, puisqu'il s'agit d'une formation pertinente pour effectuer le travail d'enseignant, nous vous recommandons d'inscrire le temps nécessaire à cette formation dans les 30 heures d'activités de formation continue imposées par l'article 22.0.1 de la Loi sur l'instruction publique (LIP).*

# DÉLÉGUÉ(E) 101

<b>DESTINATAIRES</b>	Toutes les personnes déléguées syndicales récemment élues.
<b>DURÉE</b>	Une (1) journée de 9h00 à 16h00.
<b>OBJECTIF GÉNÉRAL</b>	Se familiariser avec la fonction de personne déléguée syndicale.
<b>OBJECTIFS SPÉCIFIQUES</b>	Pouvoir efficacement informer, consulter et représenter l'ensemble des enseignant(e)s de son établissement tant au niveau de celui-ci devant la direction qu'au niveau du conseil des personnes déléguées (CPD).
<b>ÉLÉMENTS DE CONTENU</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• La nature d'une organisation syndicale;</li><li>• Notre organisation syndicale;</li><li>• Le conseil des personnes déléguées (CPD);</li><li>• Les procédures d'assemblées;</li><li>• Rôle de la personne déléguée syndicale;</li><li>• Outils pour la personne déléguée syndicale.</li></ul>
<b>LIEU DE LA FORMATION</b>	Aux bureaux du SEPÎ
<b>PROCÉDURES POUR L'INSCRIPTION</b>	En consultant le site Web du SEPÎ au <a href="http://www.sepi.qc.ca">www.sepi.qc.ca</a> (sous l'onglet <i>Agenda</i> → <i>Formations</i> ), en consultant le calendrier de formation sur votre babillard syndical, en téléphonant au 514 645-4536 ou encore, en communiquant avec nous par courriel à l'adresse suivante: <a href="mailto:courrier@sepi.qc.ca">courrier@sepi.qc.ca</a> .

# DISTRIBUTION DES TÂCHES AU SECTEUR JEUNES

<b>DESTINATAIRES</b>	Toutes les personnes déléguées syndicales ainsi que les présidences des CPEPE.
<b>DURÉE</b>	Une demi-journée (½) de 13h30 à 16h00.
<b>OBJECTIF GÉNÉRAL</b>	Se familiariser avec les règles relatives à la répartition des tâches individuelles entre les enseignant(e)s d'un établissement.
<b>OBJECTIFS SPÉCIFIQUES</b>	Connaître les règles régissant la répartition des fonctions et responsabilités entre les enseignant(e)s d'un établissement.
<b>ÉLÉMENTS DE CONTENU</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Consultation des représentant(e)s des enseignant(e)s du CPEPE quant à la répartition des fonctions et responsabilités et à la formation des groupes;</li><li>• Règles spécifiques à la répartition des tâches individuelles entre les enseignant(e)s de l'adaptation scolaire (champ 1);</li><li>• Règles spécifiques à la répartition des tâches individuelles entre les enseignant(e)s du préscolaire et du primaire (champs 2 et 3);</li><li>• Règles spécifiques à la répartition des tâches individuelles entre les enseignant(e)s spécialistes au primaire (champs 4 à 7) et pour les enseignant(e)s du secondaire (champs 8 à 19);</li><li>• Règles à suivre en cas de fermeture de groupe après la répartition des tâches;</li><li>• L'utilité de prévoir différents scénarios.</li></ul>
<b>LIEU DE LA FORMATION</b>	Aux bureaux du SEPÎ
<b>PROCÉDURES POUR L'INSCRIPTION</b>	En consultant le site Web du SEPÎ <a href="http://www.sepi.qc.ca">www.sepi.qc.ca</a> (sous l'onglet <i>Agenda</i> → <i>Formations</i> ), en consultant le calendrier de formation sur votre babillard syndical, en téléphonant au 514 645-4536 ou encore, en communiquant avec nous par courriel à l'adresse suivante: <a href="mailto:courrier@sepi.qc.ca">courrier@sepi.qc.ca</a> .

# DROITS PARENTAUX

<b>DESTINATAIRES</b>	Les membres qui songent à avoir ou à adopter un enfant.
<b>DURÉE</b>	Une (1) heure, <b>sur rendez-vous</b> .
<b>OBJECTIF GÉNÉRAL</b>	Se familiariser avec les droits parentaux en général.
<b>OBJECTIFS SPÉCIFIQUES</b>	Connaître les conditions d'obtention des congés en lien avec la maternité, la paternité et l'adoption, leurs avantages respectifs ainsi que les autres congés connexes.
<b>ÉLÉMENTS DE CONTENU</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Le retrait préventif;</li><li>• Le <i>Régime québécois d'assurance parentale (RQAP)</i>;</li><li>• Le congé de maternité;</li><li>• Le congé de paternité;</li><li>• Le congé pour adoption;</li><li>• La prolongation du congé de maternité, de paternité ou d'adoption;</li><li>• Les congés spéciaux à l'occasion de la grossesse;</li><li>• Le rachat de service (RREGOP).</li></ul>
<b>PROCÉDURES POUR L'INSCRIPTION</b>	En téléphonant au SEPÎ au 514 645-4536, afin de prendre rendez-vous avec une personne conseillère.

# ENSEIGNANT(E)S EN DÉBUT DE CARRIÈRE

<b>DESTINATAIRES</b>	Toutes les nouvelles personnes enseignantes ayant obtenu un contrat depuis les deux (2) dernières années.
<b>DURÉE</b>	Trois (3) heures, de 16h00 à 19h00.
<b>OBJECTIF GÉNÉRAL</b>	Se familiariser avec les droits en tant qu'enseignant(e) au CSSPI.
<b>OBJECTIFS SPÉCIFIQUES</b>	Mieux connaître son organisation syndicale, sa convention collective et les droits qui en découlent.
<b>ÉLÉMENTS DE CONTENU</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Mon organisation syndicale;</li><li>• Les contrats et les critères pour accéder à la liste de priorité;</li><li>• L'expérience et la scolarité;</li><li>• Le relevé de paie;</li><li>• La tâche;</li><li>• L'invalidité et la CNESST;</li><li>• Les congés spéciaux;</li><li>• Les assurances collectives;</li><li>• Grief et intervention;</li><li>• Et plus encore!</li></ul>
<b>LIEU DE LA FORMATION</b>	Aux bureaux du SEPÎ
<b>PROCÉDURES POUR L'INSCRIPTION</b>	En consultant le site Web du SEPÎ au <a href="http://www.sepi.qc.ca">www.sepi.qc.ca</a> (sous l'onglet <i>Agenda</i> → <i>Formations</i> ), en consultant le calendrier de formation sur votre babillard syndical, en téléphonant au 514 645-4536 ou encore, en communiquant avec nous par courriel à l'adresse suivante: <a href="mailto:courrier@sepi.qc.ca">courrier@sepi.qc.ca</a> .

# LA TÂCHE ENSEIGNANTE

<b>DESTINATAIRES</b>	Toutes les personnes enseignantes qui souhaitent obtenir davantage d'information sur la tâche enseignante.
<b>DURÉE</b>	Une demi-journée (1/2) de 13h15 à 15h30.
<b>OBJECTIF GÉNÉRAL</b>	Se familiariser avec la tâche enseignante.
<b>ÉLÉMENTS DE CONTENU</b>	L'annualisation, les parties de tâche, les dépassements, l'outil de comptabilisation.
<b>LIEU DE LA FORMATION</b>	Aux bureaux du SEPÎ
<b>PROCÉDURES POUR L'INSCRIPTION</b>	En consultant le site Web du SEPÎ au <a href="http://www.sepi.qc.ca">www.sepi.qc.ca</a> (sous l'onglet <i>Agenda</i> → <i>Formations</i> ), en consultant le calendrier de formation sur votre babillard syndical, en téléphonant au 514 645-4536 ou encore, en communiquant avec nous par courriel à l'adresse suivante: <a href="mailto:courrier@sepi.qc.ca">courrier@sepi.qc.ca</a> .

*À la demande de la personne déléguée syndicale ou des représentant(e)s élu(e)s au CÉ, il est possible d'offrir cette formation dans les établissements en adaptant son contenu pour être présenté dans un format raccourci.*

# PRÉPARATION À LA RETRAITE

<b>DESTINATAIRES</b>	Toutes les personnes enseignantes, mais plus spécifiquement à celles qui sont entre cinq (5) et sept (7) ans de leur retraite.
<b>DURÉE</b>	Deux (2) heures, de 16h30 à 18h30.
<b>OBJECTIF GÉNÉRAL</b>	Se familiariser avec les différents régimes de retraite.
<b>OBJECTIFS SPÉCIFIQUES</b>	Connaître les différents régimes de retraite (le RREGOP en particulier), en comprendre les particularités, s'assurer de choisir le moment opportun pour prendre sa retraite en fonction des conditions et des critères prévus par le régime.
<b>ÉLÉMENTS DE CONTENU</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Les différents régimes de retraite;</li><li>• L'état de participation;</li><li>• Les critères d'admissibilité;</li><li>• Le calcul de la rente;</li><li>• Les particularités;</li><li>• Les pénalités;</li><li>• Le rachat de service;</li><li>• La banque de 90 jours;</li><li>• Les documents à remplir;</li><li>• Les différentes ressources.</li></ul>
<b>LIEU DE LA FORMATION</b>	Par visioconférence Zoom
<b>PROCÉDURES POUR L'INSCRIPTION</b>	En consultant le site Web du SEPÎ au <a href="http://www.sepi.qc.ca">www.sepi.qc.ca</a> (sous l'onglet <i>Agenda</i> → <i>Formations</i> ), en consultant le calendrier de formation sur votre babillard syndical, en téléphonant au 514 645-4536 ou encore, en communiquant avec nous par courriel à l'adresse suivante: <a href="mailto:courrier@sepi.qc.ca">courrier@sepi.qc.ca</a> .

# PROCÉDURES D'INSTANCES

<b>DESTINATAIRES</b>	Toutes les personnes déléguées syndicales nouvellement élues, les personnes déléguées syndicales substitués ainsi que les personnes à la présidence des débats.
<b>DURÉE</b>	Une demi-journée (1/2).
<b>OBJECTIF GÉNÉRAL</b>	Se familiariser avec les différentes règles et procédures entourant les débats lors des instances.
<b>OBJECTIFS SPÉCIFIQUES</b>	Connaître les différentes règles et procédures entourant les débats et savoir comment les utiliser.
<b>ÉLÉMENTS DE CONTENU</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Les instances;</li><li>• Les différentes parties du déroulement d'une instance;</li><li>• Les particularités entre les instances;</li><li>• La <i>Politique de fonctionnement des délégations</i>;</li><li>• La <i>Charte de participation</i> de la FAE.</li></ul>
<b>LIEU DE LA FORMATION</b>	Aux bureaux du SEPÎ
<b>PROCÉDURES POUR L'INSCRIPTION</b>	En consultant le site Web du SEPÎ au <a href="http://www.sepi.qc.ca">www.sepi.qc.ca</a> (sous l'onglet <i>Agenda</i> → <i>Formations</i> ), en consultant le calendrier de formation sur votre babillard syndical, en téléphonant au 514 645-4536 ou encore, en communiquant avec nous par courriel à l'adresse suivante: <a href="mailto:courrier@sepi.qc.ca">courrier@sepi.qc.ca</a> .

# DESCRIPTIF DES FORMATIONS OFFERTES PAR LA FAE

# PRÉSIDENCE DE DÉBATS

<b>DESTINATAIRES</b>	Toutes les personnes enseignantes intéressées par la présidence des assemblées.
<b>DURÉE</b>	Deux (2) journées.
<b>OBJECTIF GÉNÉRAL</b>	Recevoir une formation afin de devenir une personne active à la présidence des débats des instances du SEPÎ.
<b>OBJECTIFS SPÉCIFIQUES</b>	Contenant des volets pratiques et théoriques, cette formation permet de comprendre le rôle de la présidence des débats, d'acquérir une bonne compréhension des différents types de propositions, de travailler sur les attitudes à développer et d'utiliser des outils pouvant faciliter le travail.
<b>ÉLÉMENTS DE CONTENU</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Présider ou coprésider des instances au SEPÎ.</li></ul>
<b>LIEU DE LA FORMATION</b>	À venir
<b>PROCÉDURES POUR L'INSCRIPTION</b>	En téléphonant directement avec Catherine Alary, personne politique responsable du dossier au 514 645-4536 poste 211 ou encore, en communiquant par courriel à l'adresse suivante : <a href="mailto:catherinealary@sepi.qc.ca">catherinealary@sepi.qc.ca</a> .

# DESCRIPTIF DES FORMATIONS OFFERTES PAR L'APRFAE

# SÉMINAIRE DE PLANIFICATION À LA RETRAITE

<b>DESTINATAIRES</b>	<p>Les personnes qui prévoient prendre leur retraite dans les deux (2) années suivant la tenue du séminaire sont éligibles, ainsi que leurs conjoint(e)s. Elles doivent répondre à l'une des conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- être membre d'un syndicat affilié à la Fédération autonome de l'enseignement (FAE);</li><li>- être employé(e) d'un syndicat affilié à la FAE ou de la FAE.</li></ul>
<b>DURÉE</b>	<p>Neuf (9) sessions [dans chacune des régions des syndicats affiliés à la FAE] de deux (2) journées, se déroulant à compter de la mi-octobre pour se terminer à la mi-mars.</p>
<b>OBJECTIF GÉNÉRAL</b>	<p>Permettre une bonne planification de la retraite.</p>
<b>OBJECTIFS SPÉCIFIQUES</b>	<p>Permettre aux membres de faire une bonne planification de la retraite et recevoir une trousse d'information, contenant des renseignements importants, préalables à la prise de la retraite.</p>
<b>ÉLÉMENTS DE CONTENU</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Volets :<ul style="list-style-type: none"><li>- psychosocial;</li><li>- questions financières;</li><li>- régimes de retraite (RREGOP et RRQ);</li><li>- questions juridiques;</li><li>- assurances (régime d'assurance collective de l'APRFAE, assurance voyage complémentaire, assurances générales);</li></ul></li><li>• Présentation de l'Association de personnes retraitées de la FAE (APRFAE).</li></ul>
<b>LIEU DE LA FORMATION</b>	<p>Dans chacune des régions des syndicats affiliés à la FAE. Pour connaître les détails, nous vous invitons à consulter le lien suivant : <a href="http://aprfae.com/retraite">http://aprfae.com/retraite</a>.</p>
<b>PROCÉDURES POUR L'INSCRIPTION</b>	<p>En consultant le site Web du SEPÎ au <a href="http://www.sepi.qc.ca">www.sepi.qc.ca</a> (sous l'onglet <i>Agenda</i> → <i>Formations</i>), en consultant le calendrier de formation sur votre babillard syndical, en téléphonant au 514 645-4536 ou encore, en communiquant avec nous par courriel à l'adresse suivante : <a href="mailto:courrier@sepi.qc.ca">courrier@sepi.qc.ca</a>.</p>

# QUESTIONS ?

**Vous avez des questions ?** Il suffit de communiquer avec nous par téléphone au 514 645-4536 ou par courriel à l'adresse suivante: [courrier@sepi.qc.ca](mailto:courrier@sepi.qc.ca). Il nous fera plaisir de pouvoir vous donner des renseignements supplémentaires!